



## Dossier d'inscription

(Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte)

### LICENCIÉ(E)

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Sexe :  Féminin  Masculin

Nom du responsable légal : .....

Adresse : .....

Tél fixe : ..... Tél portable : .....

Adresses E-mail : .....@.....

.....@.....

### CALENDRIER DES COURS

	Micro 2017 2018	Mini 2015 2016	Poussins 2013 2014	Benjamins 2011 2012	Minimes 2009 2010	Cadets 2007 2008	Juniors + >2006	Taïso
Mercredi		17h30 18h30	18h30 19h30	18h30 19h30	19h30 20h30	19h30 20h30	19h30 20h30	
Jeudi	18h00 19h00							19h15 20h15
Vendredi		17h30 18h30		18h30 19h30		19h30 21h00		

Les judokas concernés par plusieurs horaires peuvent, s'ils le souhaitent, participer à plusieurs entraînements hebdomadaires

### AUTORISATIONS

Je soussigné(e), ..... agissant en qualité de représentant légal autorisé<sup>1</sup> – n'autorise pas<sup>1</sup> que mon enfant ou moi-même figure sur les photographies ou supports vidéos effectués par le club dans le cadre des activités sportives ou de loisirs et à les diffuser sur les supports du club.

Je soussigné(e), ..... agissant en qualité de représentant légal autorisé<sup>1</sup> – n'autorise pas<sup>1</sup> les responsables du Judo Club Val de Briançonnais à prendre toutes les décisions d'urgence en cas d'accident en mon absence.

Je soussigné(e), ..... agissant en qualité de représentant légal reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter et à le faire respecter par mon enfant.

Signature

## REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : La prise de la licence est obligatoire pour tout membre souhaitant pratiquer le judo ou toute autre discipline relevant de la FFJDA. La licence couvre les adhérents contre les accidents qui pourraient survenir pendant les séances de judo, mais n'est pas une assurance personnelle contre les accidents qui pourraient survenir en dehors des séances.

Article 2 : Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de rigueur. Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects lors des entraînements ou des déplacements pourra être exclue temporairement ou définitivement.

Article 3 : Tous les déplacements pour les compétitions sont effectués en voitures particulières ; dans ce cas les parents d'enfants mineurs sont tenus d'accompagner leurs enfants aux lieux de rendez vous et d'assurer le transport de leur propre enfant sur le lieu des rencontres. En cas d'impossibilité l'enfant est confié personnellement aux chauffeurs des véhicules utilisés. En cas d'accident, le propriétaire du véhicule est responsable des personnes transportées.

Article 4 : Il n'est pas souhaitable que les parents restent dans le Dojo pendant les cours. En effet les enfants peuvent être distraits par cette présence et inattentifs à l'enseignement qui leur est dispensé.

## TARIFS

Catégorie	Licence	Cotisation	Total
Micro-poussins	41€	79€	120€
Mini-poussins	41€	99€	140€
Poussins	41€	99€	140€
Benjamins	41€	109€	150€
Minimes	41€	109€	150€
Cadet	41€	109€	150€
Seniors	41€	109€	150€
Taïso	41€	79€	120€

Réductions sur les cotisations:

-10% à partir de la 3<sup>ème</sup> adhésion pour une même famille

-15% à partir de la 4<sup>ème</sup> adhésion pour une même famille

A rajouter au total si besoin :  Passeport 8€

Total à payer : .....

ANCV : .....€  Tickets loisirs : .....€  Espèces : .....€  Pass Sport.....

Chèque : .....€  Paiement en 1 fois  Paiement en 2 fois

(à réception)

(05/10 – 05/11)

(En cas de difficulté merci de bien vouloir vous rapprocher des membres du bureau pour étude de votre dossier. Aucun paiement ne respectant pas les modalités ci-dessus ne sera accepté sans approbation des membres du bureau)

Date et signature

